



Marché A Procédure Adaptée du lycée de Rompsay

SERVICE COORDONNATEUR

Lycée de Rompsay
217 rue de Périgny
17000 La ROCHELLE

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

CONSULTATION COLLECTIVE

En application des articles des décrets et de l'ordonnance :

Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Décret 2018-1225 du 26 du 24 décembre portant diverses mesures relatives à la commande publique

Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique

LOT N° 14 : GESTION ET ACCES INFORMATISE DU SELF

1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur la **fourniture d'équipements et d'un logiciel réseau gérant l'accès au self.**

2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018.

3 – DECOMPOSITION EN TRANCHES OU EN LOTS

La fourniture n'est pas allotie.

4 – CONTENU DES OFFRES

Le candidat devra présenter des offres conformes aux descriptifs fournis dans le Cahier des Charges. Par ailleurs, les montants hors taxes et toutes taxes devront être impérativement indiqués dans l'offre.

Le candidat devra s'engager sur un prix ferme d'acquisition des matériels (TTC).



5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6 – PRESENTATION DES OFFRES

Chaque candidat devra répondre à la consultation par voie électronique.

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en euros.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées :

- DUME, à défaut lettre de candidature (DC1)
- DUME, à défaut déclaration du candidat (DC2)
- Le bordereau de prix HT et TTC
- Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance du 23 juillet 2015
- Extrait Kbis
- Délégation de pouvoir accordée à la personne signataire des pièces du marché le cas échéant
- Certificat d'assurance couvrant les risques professionnels

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du décret du 25 mars 2016 :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 48 du décret du 25 mars 2016 :

- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Les certificats de qualification et/ou de qualité.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- Lettre de candidature ; (DC1)
- Déclaration du candidat ; (DC2)
- Acte d'engagement (DC3) ;

L'ensemble des 3 documents téléchargeables à l'adresse ci-dessous doit être daté et signé du responsable légal de l'entreprise.



<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

CES OFFRES SERONT PLACÉES DANS UNE ENVELOPPE CACHETÉE

7 – CONDITIONS D'ENVOI

L'ENVELOPPE CACHETÉE PORTERA LA MENTION « NE PAS OUVRIR- OFFRE DESTINÉE AU MARCHÉ ÉQUIPEMENTS PÉDAGOGIQUES MATHS/SCIENCES ».

Le pli sera acheminé par la poste en recommandé ou déposé à l'adresse ci-dessous où il sera enregistré et adressé à :

LYCÉE PROFESSIONNEL DE ROMPSAY

MARCHÉ DE FOURNITURES D'ÉQUIPEMENTS ET LOGICIELS RESEAU
GERANT L'ACCÈS AU SELF

RUE DE PERIGNY – BP 10269
17012 LA ROCHELLE CEDEX 1

a) La date limite de réception des offres est fixée au :

LUNDI 4 MAI 2019 A 17h

10 – OUVERTURE DES PLIS ET CRITÈRES DE JUGEMENT

Les offres non conformes à l'objet de la consultation seront éliminées.

Le choix du fournisseur sera effectué selon les modalités prévues par le Code des Marchés Publics : Prix (60%), Qualité des références proposées (20%) Qualité des services proposés dans l'offre (20 %).

La qualité des références est appréciée en fonction de références proposées dans l'offre (voir Cahier des Charges).

Le candidat établi dans un état membre de la communauté européenne, autre que la France, devra produire un certificat délivré par les administrations et organismes du pays d'origine, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France (article 46 du code des marchés publics).

11 – MODE DE RÈGLEMENT DU MARCHÉ

Les factures afférentes au présent marché seront mandatées selon les règles de la comptabilité publique.